

REF: AT/DOT A.CENTRE/SDFS/DPM/44/2024

Alger le: 05 DEC 2024

MONSIEUR LE GERANT DE L'ENTREPRISE KG ART HORIZON

HAÏ ALI KHODJA 02 N° 35 BORDJ EL KIFFANE ALGER

Objet : Mise en demeure

Dans le cadre du contrat 80/2024 du 03/11/2024 conclu entre la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre et l'entreprise ETB/TCE KG ART HORIZON portant sur les travaux de réfection du CMP AISSAT IDIR BLOC B complexe AISSAT IDIR, il a été constaté le non respect du planning de réalisation, qui a engendré un retard par rapport à vos engagements contractuels concernant les délais d'exécution.

Par conséquent, vous êtes mis en demeure de respecter les délais d'exécution et d'accélérer la cadence des travaux pour rattraper les retards d'exécution de chaque phase des travaux.



M. DE CHAABANE
DIRECTEUR OPÉRATIONNEL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE

